

Les territoriaux debouts contre la pandémie ... et contre les reculs sociaux

Pendant le confinement, la permanence fédérale reste joignable (merci de privilégier les mails). Si de nombreux employeurs ont, dès le début de la crise, respecté les instances paritaires et les prérogatives des syndicats, force est de constater que nombreux également sont ceux qui ont vite fait de nous évacuer.

Dans les quelques éléments mis en avant dans cette note, on constate que les syndicats CGT mettent systématiquement la santé et la préservation des conditions de travail des collègues en avant, là où de nombreuses administrations tardent à prendre conscience du danger. Trop de mesures d'urgence sont prises sans les CHSCT. Dans de nombreux endroits, les administrations et entreprises fonctionnent, mais sans les syndicats...

Dans les revendications les plus souvent exprimées, il ressort les éléments suivants :

=> Pas une baisse de rémunération du fait de la crise du coronavirus. Les vacataires, les assistantes maternelles comme familiales, les agents qui ne peuvent pas faire de télétravail... personne ne doit être impacté par le virus de la précarité. L'Etat s'apprête à verser 300 Milliards pour les entreprises (à noter que les revendications des hospitaliers en grève ne représentaient même pas un milliard... mais ce sont des héros pour Macron !). Qu'il prenne les dispositions pour protéger les agents et salariés !

=> Hors de question d'accepter des reculs sociaux « justifiés » par la crise du coronavirus. Les mesures exceptionnelles prises aujourd'hui doivent être validées par les instances paritaires et dans le respect absolu de la sécurité des personnels et strictement pour la durée de la pandémie.

=> Les congés, RTT, posés pour avril doivent être reportés. Les agents qui ne peuvent pas faire de télétravail ou qui ne gardent pas d'enfants en bas âge, ne peuvent pas être mis à disposition ou redéployés en dehors de leurs qualifications professionnelles et métiers et sur la base du volontariat (il faut respecter les inquiétudes). Des ASA doivent être délivrées pour la durée du confinement à hauteur des besoins.

=> Nous demandons la tenue des instances. L'employeur ne peut profiter de la situation pour bouleverser l'organisation du travail, déréglementer, flexibiliser. Tous les services, dispositifs non obligatoires et les agents qui les composent doivent fermer pour renforcer les mesures essentielles de confinement.

=> Les salariés qui sont les plus sollicités aujourd'hui sont souvent fonctionnaires et ont tous des régimes spéciaux de retraite... Une raison de plus pour continuer à demander le retrait – pas seulement la suspension – de la réforme des retraites, le respect des instances, le maintien des CHSCT...

Nous n'avons pas confiance en Macron avant l'épidémie. Aujourd'hui mettons partout en œuvre les mesures et « gestes barrières » pour lutter contre l'épidémie, et préparons pour demain les mesures et « gestes barrières » contre la réforme des retraites, contre la loi de Transformation de la fonction publique et pour la défense des libertés démocratiques !

Parmi les infos reçues à la fédération (toutes les infos sont dans la lettre du jour et sur le site fédéral) :

Lettre des CSD de Bretagne à la préfète de région. Les 4 CSD ont décidé de sonner l'alarme suite aux dispositions prises par de nombreuses collectivités, qui interprètent de manières très différentes, la notion de services essentiels d'une collectivité. La lettre indique « *en matière de gestion de cette crise, nous voyons tout et son contraire : Des agents à tondre les pelouses ; Des agents à nettoyer les rues ; Des agents à ramasser les ordures ménagères ; Des agents aller porter des soins à des bénéficiaires. Et tout cela, bien entendu, sans aucune protection, ce qui est d'autant plus irresponsable quand il s'agit d'animateurs ou ATSEM qui gardent des enfants de soignants ! (...)* Il est essentiel, Madame la Préfète, que vous preniez des dispositions pour que ces disparités territoriales cessent très rapidement avec des consignes claires aux collectivités, tant sur le plan sanitaire qu'administratif. ». Les CSD demandent le respect des droits des agents et des instances et que des mesures soient prises pour rappeler les élus locaux à leurs obligations.

CA de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. « *Le syndicat appelle solennellement la direction à confiner l'ensemble de ses personnels et à stopper toute une partie de son activité (...)* Prendre nos responsabilités, c'est prendre les

mesures nécessaires le plus rapidement possible ! Cet appel est destiné à une prise de conscience collective au sein des services et qui réclame sans ambiguïté un confinement total hors activité vitale pour le pays et la collectivité. »

CSD de la Drôme. *« Jeudi dernier nous avons décidé lors de notre comité départemental de déclencher des CHSCT partout où cela était possible. Des décisions sont différentes d'une collectivité à une autre et notamment un manque notoire de prises de décision sur le conseil départemental 26 (2000 agents) et l'agglomération de Valence Romans (850 agents). Refus de tenue de CHSCT pour Valence Ville et agglo. Nous avons aussi fait une demande de CHSCT extraordinaire (par visio) au centre de gestion mais c'est resté sans réponse, nous n'avons que très peu d'infos sur ce qui est mis en place sur les petites collectivités et pour les personnels travaillant dans les Ehpad et habitat. Pour les collectivités moyennes (entre 100 et 300 agents) nous avons obtenu la mise en place d'ASA pour une grande majorité du personnel, une astreinte en roulement est mis en place, et nous nous sommes assurés que tout le matériel de protection était à disposition. »*

Nantes. Les syndicats Nantes Métropole, Ville de Nantes et UFICT se sont adressés à la présidente pour dénoncer *« les méthodes qui sont utilisées quant à la gestion de la crise du COVID-19 au sein de nos collectivités (...) Nous pensons que le DGS ainsi que le DRH, n'ont pas su être à la hauteur de la situation et continuent à appliquer une politique destructive. Ils mettent des agents en danger de mort. Ils n'ont pas su faire respecter les consignes de confinement des agents de nos collectivités. Nous en voulons pour preuve la liste non exhaustive, des situations qui nous sont remontées depuis mardi -voir fin de ce courrier (...) »*. Les syndicats dénoncent l'absence de prise de conscience de la direction, s'alarment du fait que cela a d'ores et déjà pu entraîner des situations où des agents ont été en contact direct avec des porteurs du virus, et exigent que des mesures de respect du confinement soient prises et que la définition des services nécessaires soit établie de concert avec les agents concernés.

La Rochelle. Le syndicat s'est adressé à la direction en demandant précisément quelles sont *« les modalités de fonctionnement des accueils des enfants de 0 à 11ans pour les personnels réquisitionnés : - Combien d'enfants sont inscrits sur chacune des structures d'accueil ? - Combien d'agents par structure ? (Concierges Agents d animations ATSEM Agents de la petite enfance) - Les horaires de travail ? - Les EPI ? En effet nombreux sont ceux qui s'inquiètent et nous demandent des éclaircissements quant à leurs rôles et le besoin absolu qu'ils soient sur place. L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population. Il ne faut cependant pas négliger les risques sanitaires qu'encourt le personnel réquisitionné. Il nous semble primordial de laisser en poste le minimum d'agent avec les équipements nécessaires pour les protéger. Nous avons également une autre interrogation : Si un agent en PCA est contaminé par le COVID 19, ses collègues de travail sont-ils mis d'office en confinement ? Nous aimerions connaître les mesures prises par la collectivité. »*

OPH de Limoges. Le syndicat rapporte que *« les mesures ont été prises dans le cadre du plan de continuité de service et du plan de prévention, en accord avec la CGT et le CSE. Une cellule de veille a été constituée où la CGT est la seule organisation syndicale sur trois à siéger. Nous avons priorisé le télétravail pour une majorité des postes administratifs et quand cela était possible. Sur le technique équipe en rotation pour les mesures conservatoires des biens et des personnes uniquement. Pour les états des lieux entrants et sortants nous avons demandé de cesser cette activité et prioriser le ramassage des OM avec tout les EPI nécessaires à l'activité et la sécurité des personnels. Les traitements et primes sont maintenus pour les fonctionnaires ainsi que les salaires à 100% pour les salariés. La direction est en relation permanente avec la CGT (...) »*.

Strasbourg Euro-Métropole. Le syndicat CGT demande en urgence à la direction que les collègues devant se rendre au travail dans le cadre du plan de Continuité d'Activité disposent de toutes les autorisations pour facilement passer les contrôles de la police. Le syndicat alerte quant au fait que ces agents en contact avec le public n'ont pas été dotés des EPI nécessaires pour travailler en toute sécurité. Le syndicat précise : *« C'est pourquoi, nous vous demandons de fournir dans les prochaines heures tous les EPI nécessaires pour que ces agent-e-s puissent travailler en toute sécurité. Depuis les annonces de hier, non seulement, vous disposez de stock de gel (car vous en aviez dans le cas d'un 2eme tour des élections) et de masques (chaque bureau de vote en avait et il en reste), mais en plus, la proximité des gens étant devenu impossible, toute nouvelle contamination dans les 10 prochains jours d'un ou d'une de nos collègues pourra être imputée à la collectivité si aucun moyen n'est donné (...) »*

Conseil départemental du Gard. Le syndicat s'adresse au président du CD : *« Le Président Emmanuel Macron, hier, dans son allocution a précisé l'arrêt momentané de la réforme des retraites en cours dans la grande majorité de notre population rejette. Dans cette même logique nous vous demandons au sein de Conseil départemental d'arrêter également, dans cette période, toute réorganisation, changement de travail ou d'effectif, des marchés publics qui conduiraient à mettre en difficulté les missions et le service public ou leurs disparitions (exemple marché d'externalisation d'une partie des missions des jardiniers). Notre souhait n'est pas, à ce jour et dans les conditions actuelles, de polémiquer mais bien de protéger notre bien commun au service de tous, qui montre tous son sens dans cette période de crise sanitaire »*.

